

---

**1. IDENTIFICATION**

---

<b>Nom du produit</b>	Responder® Émulseur de classe « A »
<b>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</b>	
<b>Utilisations identifiées</b>	Mousse extinctrice
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Feux de classe A seulement
<b>Identification de la société</b>	National Foam 350 East Union Street West Chester, PA 19382 +1 610 363-1400
<b>Numéro de téléphone pour les clients</b>	+1 610 363-1400
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Infotrac au +1 800 535-5053
<b>Date d'émission</b>	16 juillet 2018
<b>Remplace la date du</b>	7 décembre 2016

*Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)*

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**Classement des risques**

Irritation et lésions oculaires - Catégorie 1  
Irritation/corrosion de la peau - Catégorie 2

**Éléments d'étiquetage**

Symboles de danger



Mot-indicateur : Danger

**Mentions de danger**

Provoque des lésions oculaires graves.  
Provoque une irritation de la peau.

**Conseils de prudence****Prévention**

Se laver soigneusement les mains après toute manipulation.  
Porter des gants de protection/des lunettes de protection/un masque.

**Intervention**

En cas de contact avec les yeux : Rincer délicatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Stockage**

Aucun

**Élimination**

Aucun

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**Autres dangers**

Aucun d'identifié.

**Limites spécifiques de concentration**

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë	5 à 15 %
Toxicité cutanée aiguë	15 à 25 %
Toxicité aiguë par inhalation	20 à 30 %
Toxicité aquatique aiguë	20 à 30 %

---

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

---

Ce produit est un mélange.

<b>Composant</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Concentration*</b>
Décylsulfate de sodium	142-87-0	5 à 10 %
Laureth sulfate de sodium	68585-34-2	5 à 10 %
Éther monométhylrique de dipropylène glycol	34590-94-8	1 à 5 %
Méthanol	67-56-1	0,1 à < 1 %

\*Concentration exacte omise car considérée comme un secret commercial.

---

**4. PREMIERS SOINS**

---

**Description des mesures de premiers soins nécessaires****Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en les gardant ouverts. Consulter un médecin s'ils continuent à être rouges et douloureux.

**Peau**

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion**

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

**Inhalation**

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial****Notes aux médecins**

Traiter selon les symptômes.

---

**5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

---

**Agents extincteurs appropriés**

Cette préparation est utilisée comme agent extincteur et n'est donc pas problématique pour le contrôle de tout incendie. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

**Dangers spécifiques du produit chimique**

Ce produit produira de la mousse quand de l'eau y sera ajoutée.

**Mesures de protection spéciales pour les pompiers**

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Précautions environnementales**

Empêcher que de grandes quantités du produit pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

---

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Conditions de sûreté en matière de stockage**

Stocker dans les récipients d'origine entre 35 °F et 120 °F (2 °C et 49 °C). La zone de stockage devrait se trouver dans un endroit : frais - sec - bien ventilé - couvert - à l'abri de la lumière directe du soleil.

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Paramètres de contrôle**

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

**Décylsulfate de sodium**

Aucun établi

**Laureth sulfate de sodium**

Aucun établi

**Éther monométhyle de dipropylèneglycol**

ACGIH : VLE 100 ppm, 8 h; STEL de 15 min 150 ppm; Désignation de peau : l'échantillonnage de l'air seul est insuffisant pour quantifier avec précision l'exposition. Des mesures visant à prévenir une absorption cutanée importante peuvent s'avérer nécessaires.

PEL Z-1 de l'OSHA : 100 ppm (600 mg/m<sup>3</sup>) La limite s'applique à la peau.

**Méthanol**

ACGIH : TWA de 8 h 200 ppm; STEL de 15 min 250 ppm.

OSHA : TWA de 8 h 200 ppm (260 mg/m<sup>3</sup>).

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

**Mesures de protection individuelle****Protection respiratoire**

Porter une protection respiratoire s'il y a risque d'exposition. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.

**Protection de la peau**

Gants

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection du corps**

Tenue de travail normale.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**Apparence****État physique**Liquide**Couleur**Incolore

<b>Odeur</b>	Douce, agréable
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	8,2
<b>Gravité spécifique</b>	1,04
<b>Intervalles/point d'ébullition (°C/F)</b>	Non disponible
<b>Point de fusion (°C/F)</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair (°C/F)</b>	> 93,3/200
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation (BuAc = 1)</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Soluble
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Non applicable
<b>COV (%)</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non applicable
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	Non applicable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	Non applicable
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non applicable

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**Réactivité**

Non disponible

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**Risques de réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter**

Le contact avec des matériaux incompatibles

**Matériaux incompatibles**

Matières réactives dans l'eau - métaux en fusion - matériel électrique

**Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone - mercaptans alkyliques - sulfures - oxydes de soufre - oxydes de sodium

---

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

---

**Toxicité aiguë**

Éther monométhylique de dipropylèneglycol

DL50 orale (rat) > 5 000 mg/kg

DL5 cutanée (lapin) > 9 510 mg/kg

CL50 inhalation (rat) > 3,35 mg/l, 7 h, vapeur, aucun décès n'est survenu à cette concentration

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Irritation et lésions oculaires graves**

Laureth sulfate de sodium : Provoque des lésions oculaires graves.

Décylsulfate de sodium : Provoque des lésions oculaires graves à  $\geq 20$  %. Irritant pour les yeux à 10 - < 20 %.

**Irritation et corrosion de la peau**

Laureth sulfate de sodium : Provoque une irritation de la peau.

Décylsulfate de sodium : Irritant pour la peau dans le cadre d'études sur les animaux. (basé sur un produit semblable)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Toxicité pour la reproduction**

Méthanol : Certains effets tératogènes et fœtotoxiques ont été observés dans le cadre d'études sur les animaux, mais ils sont peu concluants.

**Risque d'aspiration**

Pas de risque d'aspiration.

---

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

---

**Écotoxicité**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Mobilité dans le sol**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Persistance/Dégradabilité**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune étude pertinente identifiée.

**Autres effets nocifs**

Aucune étude pertinente identifiée.

---

**13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

---

**Méthodes d'élimination**

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

**Émulseur**

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**Mousse/Solution moussante**

Empêcher la solution moussante/mousse de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**REMARQUE :** Veuillez consulter National Foam pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**Informations sur l'expédition**

<b>Description de l'expédition</b>	Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70
<b>Code de la National Motor Freight Traffic Association</b>	69160 Sub 0

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du contenant et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation en charge du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

---

**15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

---

**Inventaire TSCA des États-Unis**

Tous les composants de ce produit sont conformes aux/exemptés des exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).

**Inventaire LIS du Canada**

L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sur la Liste extérieure des substances (LES) a été vérifiée.

**Classification SARA Title III Sect. 311/312**

Lésions oculaires graves – Irritation cutanée

**Classification SARA Title III Sect. 313**

Ce produit contient les produits chimiques suivants, lesquels sont énumérés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales : Aucun

**Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)**

Aucun

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Cotes NFPA**

Santé selon le code NFPA - 2

Inflammabilité selon le code NFPA - 0

Réactivité selon le code NFPA - 0

Risques spécifiques selon le code NFPA - Aucun

**Légende**

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

DBO<sub>5</sub> : Demande biochimique en oxygène (5 jours)

N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service

DCO : Demande chimique en oxygène

CE50 : Concentration effective à 50 %

CIRC : Centre international de Recherche sur le Cancer

CL50 : Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale à 50 %

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

VLE : Valeur limite d'exposition

TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : 16 juillet 2018

Remplace : 7 décembre 2016

Changements apportés : Changements apportés aux rubriques 1, 2, 3, 8, 11 et 15.

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Références et sources des informations**

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les spécialistes de la communication des risques d'après les informations fournies par des références internes de l'entreprise.

**Préparée par :** EnviroNet LLC.

Responder est une marque de commerce d'Angus International.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

---